



Pension de retraite d'une veuve d'un immigré tunisien en france

Par **mouna**, le **04/03/2011** à **10:41**

Bonjour,
je veux savoir comment calculer la pension de retraite et retraite complémentaire pour une veuve d'un retraité tunisien résident en France (décédé en France) sachant que je suis mère de deux jeunes filles et je veux savoir la procédure de versement de la retraite au nom de sa veuve et le meilleur moyen de paiement
Dans l'attente de vous lire; je vous prie d'agréer; l'expression de mes respectueuses salutations

depuis 2010, le taux de 54 % est porté à hauteur de 60 % maximum pour les personnes âgées de 65 ans et plus, dont l'ensemble des retraites sont inférieures à 2 421,60 euros par trimestre. En cas de dépassement, le taux majoré est réduit.

svp la 65 c l'âge de la veuve ou l'âge du décédé

Merci

Par **Delphine MM**, le **09/03/2011** à **16:14**

Bonjour Mouna,

Dans le cadre de la retraite complémentaire A/A, je vous invite à vous connecter sur le site

<http://www.agirc-arrco.fr/particuliers/pension-de-reversion/> afin de connaître les modalités d'attribution de la pension de réversion.

Vous devez contacter les organismes de retraite de base et de retraite complémentaire de votre époux pour prévenir du décès et demander l'ouverture éventuelle de vos droits à réversion.

Bonne continuation pour vos démarches.

Delphine, expert retraite chez Malakoff-Médéric